

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Centres de santé pluriprofessionnels »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

S201 Agir en faveur de la santé avec les acteurs des territoires

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif centres de santé pluriprofessionnels, ayant pour objet d'offrir, d'une part, une véritable réponse aux problèmes d'accès aux soins dans les territoires et s'apparentent, d'autre part, au fonctionnement d'une MSP, avec pour principale différence le statut salarié des professionnels de santé.

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif centres de santé pluriprofessionnels. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : Dans le paragraphe 4. Mieux accompagner les jeunes dans les territoires avec les maisons des adolescents

De supprimer :

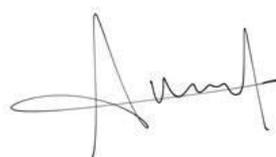
En conclusion, je vous propose : D'ABROGER - le règlement d'intervention de l'aide régionale en faveur des centres de santé pluriprofessionnels voté lors de la Commission permanente du 23 septembre 2022, et DE NE PAS DONNER SUITE aux demandes de subventions déposées dans le cadre de ce dispositif en raison des décisions budgétaires,

Ajouter :

Je vous propose d'inscrire, une enveloppe indicative de 400 000 € en autorisation de programme pour les centres de santé pluriprofessionnels.



Elsa Richard
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



William Aucant
Conseiller régional
du groupe L'écologie ensemble